



MAIRIE
DE
MORETTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

Présents : Mmes et MM. Cyril BIETRIX-OGIER, Lionel CARLIN, Françoise DEFORGE, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT (approbation du CR du 01/06/17, délibérations 25 et 26)

**Absents: M. Franck DORIOL ayant donné pouvoir à Mme Aude PICARD WOLFF.
Mme Christelle VUILLEROT (délibération 27)**

Mme Françoise DEFORGE a été nommée secrétaire.

Installation des nouveaux conseillers municipaux

Les élections municipales partielles de Morette du 25 juin 2017 ont permis de pourvoir à trois des quatre sièges de conseillers municipaux vacants. Ont été élues Mmes Françoise DEFORGE, Marie-Claire GEYMOND et Claire-Marie JOBIN. Il est procédé à leur installation.

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2017-25 Election du délégué et des trois suppléants du conseil municipal, électeurs sénatoriaux

Conformément à la circulaire ministérielle du 12 juin 2017, le conseil municipal, après avoir constaté que le quorum était atteint, a mis en place son bureau de vote composé des deux élus les plus jeunes, soient Cyril BIETRIX-OGIER et Claire-Marie JOBIN, des deux élus les plus âgés, soient Marie-Claire GEYMOND et Yves MOUNIER, sous la présidence de Madame la Maire Aude PICARD WOLFF, et a élu à l'unanimité, au scrutin secret et sans débat, son délégué et les trois suppléants, appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017, soit :

Déléguée : Madame Aude PICARD WOLFF

Suppléants : Madame Marie-Claire GEYMOND, Monsieur Lionel CARLIN, Madame Claire-Marie JOBIN.

DELIBERATION 2017-26 Rénovation du bâtiment mairie et des espaces publics

Madame la Maire rappelle la réunion de travail publique organisée le 22 juin 2017 portant sur les projets :

- d'aménagement du terrain de la Croix, placé en emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme pour un équipement public multifonction permettant de répondre aux besoins des associations et

des habitants,
- de rénovation du bâtiment mairie et des espaces publics.

Concernant le terrain de la Croix, seule l'association du Sou des Ecoles était présente à la réunion et n'a exprimé aucun besoin non satisfait.

La réunion publique s'est ainsi orientée sur la seule prise en compte d'une réflexion autour de la rénovation du bâtiment mairie et de ses espaces publics .

Concernant la rénovation du bâtiment mairie, il est rappelé qu'une subvention a été accordée à la commune pour remplacer les menuiseries du bâtiment et ainsi améliorer l'isolation thermique du bâtiment. De tels travaux nécessitent un permis de construire dont l'octroi sera conditionné au respect de nouvelles normes, concernant l'accessibilité, l'électricité, les fluides et la structure du bâtiment.

Par ailleurs, à l'occasion de la réunion publique, il a été convenu que le bâtiment méritait, à minima, des travaux d'embellissement de la façade et que d'autres sujets, tels l'anticipation du remplacement de la chaufferie bois ou la réalisation d'un local technique pour les besoins de la commune, devaient être pris en compte.

Le bénéfice de la subvention est subordonné à un engagement de l'opération avant la fin de l'année 2017.

Le CAUE, Conseil Architecture Urbanisme Environnement, consulté, propose d'accompagner la commune en établissant le cahier des charges d'une consultation en vue de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre permettant d'éclairer les choix de la commune, dans le respect du calendrier contraint pour l'obtention de la subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de mandater le CAUE pour établir le cahier des charges de la consultation en vue de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment mairie et de ses espaces publics.

DELIBERATION 2017-27 Enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général du plan d'entretien des berges et de lutte contre les espèces invasives en bord de rivière.

La commune a été sollicitée par courrier du 7 juin 2017 afin de donner un avis dans le cadre de l'enquête publique ouverte par arrêté préfectoral n°38-2017-152-DDTSE01.

Madame la Maire rappelle qu'il s'agit d'une demande de déclaration d'intérêt général d'un projet de plan pluriannuel porté par St Marcellin Vercors Isère Communauté dont l'objectif est de restaurer et d'entretenir les boisements des berges et de lutter contre les espèces végétales invasives, tant sur les parcelles publiques que privées, en bordure de rivières autres que l'Isère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au plan pluriannuel de restauration et d'entretien des berges des cours d'eau (hors l'Isère) et de lutte contre les espèces végétales invasives.

QUESTIONS DIVERSES :

OPAC38 - Logements de La Cure

Suite à une demande de la municipalité et à une réunion sur site, l'OPAC 38 a engagé les travaux de réaménagement de la cour :

- Création d'un espace privatif clos pour chacun des locataires.

- Réfection de l'espace commun enherbé et du parking.

Transfert de pouvoir de police

Madame la Maire informe le conseil municipal que, conformément à la proposition de la communauté de communes, elle s'oppose au transfert du pouvoir de police spéciale relatif à l'habitat (édifices menaçants ruines, ERP à usages d'habitation) étant entendu qu'en la matière le maire demeure plus à même d'intervenir dans sa commune en cas de nécessité.

Fonds de péréquation intercommunal (FPIC)

La Communauté de communes, St Marcellin Vercors Isère Communauté, bénéficie cette année d'une affectation au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC), pour un montant total de 1 107 567 €, somme à répartir entre la communauté de communes d'une part et ses communes membres d'autre part, selon différentes hypothèses. Pour mémoire, en 2016, les trois communautés de communes qui ont fusionné au 01/01/17 avaient été débitrices à hauteur de 711 267 €. Le conseil municipal se positionne en faveur d'une répartition dérogeant à la répartition de droit commun afin de donner des moyens supplémentaires à l'intercommunalité. La décision sera prise en Conseil communautaire le 11/07/17.

Effectifs scolaires Cras-Morette pour l'année 2017-2018 :

1 classe de maternelle à Cras :

- Petite section : 8 élèves dont 5 de Morette
- Moyenne section : 11 élèves dont 5 de Morette
- Grande section : 9 élèves dont 1 de Morette

1 classe de CP à Morette avec 18 élèves dont 9 de Morette

1 classe de CE1 (10 élèves dont 4 de Morette) – CE2 (12 élèves dont 5 de Morette) à Morette

1 classe de CM1 (10 élèves dont 3 de Morette) – CM2 (12 élèves dont 4 de Morette) à Cras

Syndicat Scolaire Intercommunal Cras-Morette-Chantesse-Vatiliou-Notre-Dame-de-l'Osier

Le bureau du Syndicat Scolaire Intercommunal a été renouvelé et se compose désormais comme suit :

Présidente : Mme Nicole Di Maria

Vice-présidentes : Mmes Nathalie Bessoud et Bénédicte Cheval.

La Secrétaire
Françoise DEFORGE

La Maire :
Aude PICARD WOLFF